

FORMULAIRE 2009-2010 M. Mme Mlle **NOM D'USAGE****Établissement****Catégorie** **Classe****Échelon****Unité de recherche****Organisme****Composante****Discipline****Section du CNU****Section du CoCNRs****Tél. domicile****Tél. portable****Tél. prof.****Fax** **ADHÉSION** **RENOUVELLEMENT** **MODIFICATION****Année de naissance**

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année.

Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/> - Se syndiquer) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci)
L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour bulletins et courriers SNESUP et FSU

Date**Signature**

Transmettre au responsable SNESUP local ou à : **SNESUP, 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris**

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Le **snesU.p** votre syndicat

Le premier syndicat du supérieur, avec plus de 6 000 adhérents et 40 % des voix aux élections nationales. Il est présent dans tous les établissements, dans toutes les instances.

Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), première fédération de la Fonction publique d'État. Il développe des relations avec de nombreux syndicats étrangers, notamment européens.

Les adhérents s'organisent dans chaque section locale. Ils débattent des initiatives dans leur établissement, des questions soulevées dans les conseils. Chaque syndiqué(e) participe aux discussions sur les enjeux régionaux, nationaux, les dimensions européennes et internationales, et contribue à l'activité de l'ensemble du syndicat.

Pour votre adhésion, votre cotisation, vos questions, pour nous joindre :

- >> **sur votre lieu d'exercice** : s'adresser aux responsables syndicaux de votre établissement ;
- >> **sur le Web**, adhérer en ligne : www.snesup.fr ;
- >> **au siège national**, SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. : **01 44 79 96 10**. Courriel : tresorerie@snesup.fr

Au service des syndiqués

Pour s'informer, intervenir, se défendre

- >> Le *Mémo du Sup* ;
- >> Le *Mémo Retraites* ;
- >> Le mensuel *Le SNESUP* et ses suppléments (dont Former des Maîtres) ;
- >> La revue *VRS*, éditée avec le SNCS (Syndicat National de la Recherche Scientifique) ;
- >> La lettre *Flash* électronique ;
- >> Le site Web www.snesup.fr et ses forums.

**Maître de conférences
ou professeur,
ATER, moniteur ou vacataire,
agrégé ou certifié, PAST...**

**En Université,
— UFR, IUT, IUFM —
dans une école d'ingénieurs...**

snesU.p-fsu

**Le syndicat
de tous
dans l'enseignement
supérieur**

**Jeunes docteurs et doctorants,
se syndiquer à la FSU, c'est possible
dès l'entrée dans le monde
de la recherche. C'est essentiel.**

**Avec le SNESUP et le SNCS,
vous trouvez une section syndicale.**

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

snesup-fsu

Enseignement supérieur

Recherche

Un métier passionnant

Un grand service public

**Un syndicat d'action
et de rassemblement**

snesU.p-fsu

VOTRE SYNDICAT

Faire vivre et imposer

- » L'articulation **recherche-formation**.
- » **La démocratisation des savoirs**, l'élévation des qualifications, avec l'objectif à court terme de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur.
- » **Les synergies de la recherche publique** liant établissements d'enseignement supérieur, CNRS, INSERM, IRD, INRA... construites dans l'unité par la communauté scientifique, au lieu des restructurations à marche forcée engagées par le gouvernement.
- » **Le refus des ségrégations et de la concurrence** des établissements et des individus.
- » **L'identité des disciplines**, leurs champs, leurs exigences épistémologiques, leurs critères d'évaluation, dans une approche interdisciplinaire.
- » **L'égalité en droit** de tous les établissements sans ségrégation ni concurrence des institutions et des personnes.
- » **La vie démocratique et la collégialité** dans les établissements et les instances (CNU, CNESER...).
- » **Une réelle autonomie scientifique et pédagogique** dans le cadre national, et non le piège des « Responsabilités et compétences élargies ».

Contre la loi LRU et sa logique managériale

Le SNESUP agit pour son abrogation, celle du Pacte Recherche, pour élaborer de tout autres lois pour le supérieur et la recherche.

Pour la défense des collègues, le SNESUP agit tant au niveau local que national

snes **U.p**-fsu

Pour les service public d'enseignement supérieur et de recherche

- » **Créer 5 000 postes de titulaires/an** dans l'enseignement supérieur et la recherche publics et, dès 2010, un contingent supplémentaire de 2 000 postes pour l'enseignement supérieur.
- » **Doter l'enseignement supérieur public au niveau de 12 000 euros par étudiant**, exiger un véritable plan social étudiant (bourses, logement), refuser l'augmentation des frais d'inscription.
- » **Doubler les budgets** de la recherche civile publique et de l'enseignement supérieur ; réduire la part de l'ANR.
- » **Obtenir des règles de financements publics du supérieur**, équitables et nationales pour les universités, les IUT, les IUFM et autres écoles internes, les autres établissements du supérieur.
- » **Élaborer une régulation nationale** des formations et des diplômes en s'appuyant sur le CNESER. Revoir totalement les évaluations, l'AERES...
- » **Développer les coopérations** entre universités, organismes de recherche, IUFM, écoles, autres établissements et toutes les filières post-baccalauréat.
- » Agir pour **une tout autre réforme du recrutement et de la formation des enseignants** dans des IUFM renouvelés.



Défendre nos statuts, nos droits Revaloriser notre métier Refuser la précarité

- » **Statut national et garantie d'emploi** des enseignants du supérieur.
- » **Statut du doctorant**, emploi au plus près de la thèse.
- » **Recrutement via des commissions** comportant une majorité d'élus, avec parité (A et B), composées majoritairement de spécialistes, sans droit de veto du président d'université.
- » **Titularisation des collègues sur emploi précaire ; refus des CDD et CDI.**
- » **Diminution de tous les maxima de services** (cf. mémo du SNESUP) et application de l'égalité TP=TD pour tous, avec les moyens nécessaires.
- » **Refus de la modulation individuelle** et de l'alourdissement des services.
- » **Prise en compte dans le service de l'ensemble des tâches** liées aux activités scientifiques, pédagogiques et collectives.
- » **Carrières** : levée des barrages de classe.
- » **Droit réel à la recherche pour tous.**
- » **Évaluations formatives et non punitives** : transparentes, par des instances nationales majoritairement élues, avec parité (A et B), prenant en compte l'ensemble des activités.
- » **Salaires** : revalorisation des traitements, à tous les stades de la carrière ; refus de leur individualisation et des logiques de primes.
- » **Retraites** : prise en compte des années de formation, retour aux 37,5 années de cotisation.

VOTRE SYNDICAT

Corps/Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PRA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240€
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistants	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €	247 €	297 €
Agrégés/PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF/M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269€	284 €	297 €	(A1) 323 €	(A2) 332 €	(A3) 354 €			
PR1	297 €	(B1) 354 €	(B2) 368 €	(B3) 388 €	(C1) 408 €	(C2) 421 €	(C3) 426				
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446 €	(D3) 465 €	(E1) 465 €	(E2) 482 €						
Vacataires	36 €										
Lecteurs	63 €										
Alloc. monteurs ATER	98 €										

Syndiqués hors barème : cotisation annuelle égale à 7,7 % du traitement brut mensuel.
Retraites à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.
Collègues : 40 % de la cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités).
Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices
Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.

ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.
L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2010 pour un règlement transmis avant le 31/12/09.

snes **U.p**-fsu

Pour 2009-2010 le barème des cotisations 2008-2009 a été reconduit sans augmentation (CAN du 24/06/09). Cependant, dans le cadre de la mise en place d'une caisse de solidarité décidée par la CAN du 15/05/09, les syndiqués ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de verser à ce titre un supplément de cotisation (pouvant donc donner droit à déduction fiscale) du montant de leur choix en faisant un chèque complémentaire spécifique.

BARÈME DES COTISATIONS 2009-2010